

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[PARCOURS 1 - Consulter le corpus des recueils collectifs de poésies françaises du XVI^e siècle apparentés au *Trésor des joyeuses inventions*](#)[Collection](#)[ŒUVRE : Recueil de vraie poésie française](#)[Collection](#)[Édition : 1543 - Recueil de vraie poesie francoyse - Janot](#)[Item\[1543_Recvrayepoesiefr_Janot\]](#)
[066 Le lendemain des nopces on vint veoir](#)

[1543_Recvrayepoesiefr_Janot] 066 Le lendemain des nopces on vint veoir

Présentation générale du poème

Titre de la pièce *Aultre Huictain*.

Incipit non modernisé *Le lendemain des nopces on vint veoir*

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Présentation de l'exemplaire

Formatin-8

Imprimeur-libraire *Janot, Denis*

Date 1543

Lien vers la notice du catalogue de la bibliothèque où est conservé l'exemplaire <https://opacplus.bsb-muenchen.de/title/BV001473774>

Type de numérisation Numérisation totale

Emplacement du poème

Rang dans le recueil n° 066

Foliotation F8v, F9r

Informations sur la notice

Contributeur(s) *Réach-Ngô, Anne*

Mentions légales

- Fiche : Équipe *Joyeuses inventions* ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Image(s) : Google Books

Notice créée par [Côme Saignol](#) Notice créée le 17/10/2017 Dernière modification le 17/12/2021



Le recueil de poésie
Non estre ingrat des biens
faictz.

Il fait grand mal à quelque créditeur,
Quand il ne peut auoir son payement,
Encores plus, quand voit son debiteur
Nyer le prest: car si tant seulement,
Le confessoit, seroit allegement
Au créditeur, d'attendre en esperance:
Mais perdre tout, luy'est vn grand tourment.
Qui perd le sien, il perd la patience:

Huiſtain.

Vostre obligé (monsieur) ie me confesse,
Comme de vous ayant receu grand bien,
De vous payer ne vous feray promesse:
Car ne pourrois en trouuer le moyen.
Si respondant voulez, ie le veulx bien,
Mon cueur respond, & se met en ostaige,
C'est mon thresor, d'autres biens ie n'ay rien,
Ie vous supply le retenir pour gaige.

Aultre Huiſtain.

Le lendemain des nopces on vint veoir
Si l'espouſé estoit point la nuit morte,
Et si

Et si l'espoux auoit fait son deuoir,
 Qui dit qu'ouy, & de ce s'en rapporte
 A son espouse, en priant qu'ellz en porte
 Vray tesmoignaige, & si par amytié
 Ne l'auoit fait six fois de bonne sorte,
 Ouy bien, dit elle: mais i'en feiz la moytié.

*A ceulx qui uont à la tauerne
 sans argent.*

En bonne foy ie ne suis point content,
 Que vous disnez pour vne patenostre,
 Rien ne payerez, & si burez d'autant,
 Ou la vous leu: au texte de l'apostre:
 Ne laissez point pourtant de passer oultre,
 N'entrez ceans pour escumer mon pot:
 Car i'ay vn veu qui est contrairz au vostre,
 Nul n'y bura qu'il ne paye son escot.

Huictain.

Colin auoit fait marché avec vne,
 Qui en iouant auoit paour d'angrossir,
 Qu'il ne feroit pour eiter fortune,
 Tant seulement que la mottz engressir,
 Elle qui sent le brouet renuerser

Sans qu'en